



Paris, le 19 mars 2015.

**Nos réf :** 028-2015 D

**Objet :** Modalités de création d'antennes du renseignement territorial au sein de brigades de gendarmerie.

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris la création, dans le cadre du plan de renforcement anti terroriste, d'antennes du Service Central du Renseignement Territorial au sein d'un certain nombre de brigades territoriales de gendarmerie concernées par des phénomènes de radicalisation.

Si l'utilité de la mise en place de capteurs du renseignement territorial au plus près des phénomènes de radicalisation ne peut être contestée, les modalités de mise en œuvre de cette mesure suscitent un certain nombre d'interrogations.

La première réside dans le choix d'avoir positionné ces nouvelles antennes au sein de brigades de gendarmerie déterminées sans concertation avec les chefs RT concernés, alors qu'un apport de personnels aux antennes existantes les plus proches aurait évité un émiettement des structures.

Nous regrettons également le fait que ces antennes ne soient composées que de militaires de la gendarmerie, alors que leur mixité - plus conforme à l'esprit du renseignement territorial - aurait permis la mobilisation rapide de compétences déjà maîtrisées par des policiers tout en ouvrant à ces derniers la possibilité d'évoluer au sein d'une filière qui manque de perspectives, notamment en termes de mutation géographique.

Nous insistons pour qu'un soin particulier soit apporté à la sélection des militaires qui seront dédiés à cette mission, la charge des chefs du renseignement territorial étant déjà suffisamment complexe pour ne pas y ajouter le souci d'avoir à gérer - avec la difficulté supplémentaire d'un éloignement géographique parfois important - les conséquences résultant de l'affectation dans ces antennes de personnels au profil inadapté. Il s'agit aussi de préserver la cohérence du dispositif, à l'heure où des modalités efficaces de

coordination opérationnelle renforcées entre services du renseignement territorial et DGSI ont été déterminées. Nous serons également attentifs à ce que l'avis des chefs de services de renseignement territorial quant à la manière de servir des militaires dédiés à cette mission soit réellement pris en compte au titre de la notation juridique des personnels concernés.

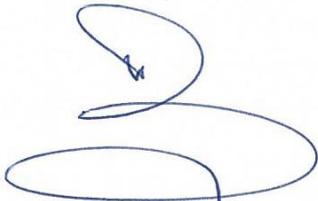
Nous souhaiterions enfin que ce dispositif donne lieu, après quelques mois de fonctionnement, à une évaluation pragmatique, apaisée mais sans tabou, pour en identifier les éventuels travers ou marges de progression. Ce sera aussi l'occasion d'envisager l'intégration aux SDRT des "cellules renseignement" de la gendarmerie, dont la création concomitante à la réforme des services de renseignement de 2008 a pu susciter de légitimes interrogations, et entretient au quotidien une confusion quant aux missions respectives de chacun.

L'efficacité du renseignement est en effet largement conditionnée par l'unicité de son canal de remontée, a fortiori lorsque ce vecteur est alimenté et piloté dans le cadre d'une mixité qui a largement fait ses preuves.

Les principes de structuration du RT étant établis, sa doctrine d'emploi stabilisée, avec des missions et objectifs clairement déterminés - notamment au regard de l'actualité la plus sensible, il conviendrait désormais de conforter et consolider ce cadre plutôt que d'en fragiliser les bases par des initiatives faisant la part trop belle au corporatisme.

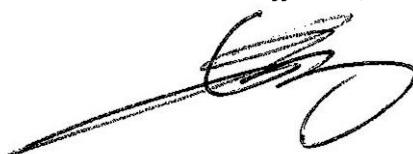
Certains de votre vigilance sur ce dossier, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de notre haute considération.

*Le Secrétaire Général  
du SCPN,*

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a horizontal line and a smaller loop at the bottom.

*Céline BERTHON*

*Le Secrétaire Général  
de l'UNSA Officiers,*

A black ink signature with a prominent horizontal stroke and a large, sweeping loop on the right side.

*Philippe LOPEZ*

*Le Secrétaire Général  
de l'UNSA Police,*

A black ink signature with a sharp, diagonal stroke and a smaller loop below it.

*Philippe CAPON*

**Monsieur Bernard CAZENEUVE**  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS

---